

GÉRER UNE CRISE CYBER

| | | | | |
|-------------|--------------|-----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA454 | 1 jour - 7 h | Expertise | Présentiel ou à distance | 761,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 20/03/2025 au 20/03/2025

OBJECTIFS

- Cibler les principaux enjeux des risques cyber
- Identifier les risques
- Identifier les conséquences
- Comprendre l'exposition aux risques cyber
- Se préparer à gérer une crise cyber

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Fournir une approche globale et synthétique des cyber risques

Fournir des retours d'expériences pratiques

Compléter une expertise technique ou une formation technique par les enjeux juridiques liés aux risques cyber

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance et du risque cyber, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Conséquences de ces risques

1. Conséquences immédiates sur l'activité
2. Conséquences sur l'entreprise : Atteinte à l'image
3. Conséquences juridiques : sanctions et recours

B. Etape liminaire (en amont) : avoir anticipé les risques

1. Plan de gestion de crise
2. Plan de continuation d'activité
3. Plan de reprise d'activité
4. Cyber-assurance

C. Première étape : identification de la situation de crise

1. Sensibilisation des collaborateurs et culture du partage d'information : savoir identifier une situation anormale et en parler
2. Accès rapide aux personnes / fonctions clés : DPO, DSI, conseil externe, cyber-assureur / courtier ...

D. Deuxième étape : entrée effective en gestion de crise

1. Endiguer l'attaque : corriger les symptômes
2. Sécuriser l'environnement : identifier l'origine première
3. Documenter chaque étape et chaque mesure prise : focus sur les niveaux de preuve
4. Communiquer avec les personnes concernées (collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs ...) : répondre aux demandes formulées et anticiper les demandes à venir
5. Déposer plainte si nécessaire

E. Troisième étape : poursuite de l'activité

1. Activité en « mode dégradé »
2. Documentation des conséquences : impact sur le SI, pertes d'exploitation, frais supplémentaires ...
3. Gérer les recours en cours ou à venir
4. Initier les actions d'urgence utiles (mesures d'instruction, actions en référé ...)

F. Quatrième étape : sortie de crise

1. Reprise sécurisée : ne pas sortir prématurément de crise
2. Mettre en place un plan d'action correctif ou d'amélioration

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Directions juridiques
Risk manager
DPO
Directions conformité

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

761,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:01